

Paix et Justice : sœurs (ou) ennemies ?

Tours, 26 et 27 mars 2015

La paix et la justice sont au cœur des missions et des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et de nombre d'organisations interétatiques régionales. Dans le monde entier, on accorde une importance croissante aux institutions et aux mécanismes conçus pour favoriser la justice et pour maintenir ou rétablir la paix. En témoigne notamment la création de la Cour Pénale Internationale. Les liens entre ces deux concepts si souvent associés peuvent, selon les circonstances, s'apparenter à une complémentarité indéfectible ou à une concurrence, voire une opposition. Un contexte sécuritaire incertain, des arrangements précaires en matière de partage du pouvoir et des institutions politiques affaiblies peuvent compliquer l'accès à la justice. De même, les processus de paix peuvent pâtir si la paix, la sécurité, la justice (à tous les sens de ce terme qui porte en lui ses contradictions) et les autres priorités politiques liées à des impératifs de développement se trouvent en concurrence. Le colloque intitulé 'Paix et Justice : sœurs (ou) ennemies' vise à permettre une meilleure compréhension des relations complexes qui peuvent exister entre les deux concepts (et ce, par exemple, dans un contexte de pourparlers de paix ou de reconstruction) et à mieux appréhender les institutions et les normes censées régir ou en tout cas organiser ses relations.

Ce colloque international transdisciplinaire, en langue anglaise, s'intéressera aux aspects conflictuels des perceptions et des normes relatives à la paix et à la justice ; il réunira des participants travaillant dans des domaines divers (histoire, droit, sociologie, philosophie, civilisations régionales, etc.), lesquels auront l'occasion de confronter leur lecture des questions institutionnelles et des normes sociales et juridiques en lien avec les objectifs, inséparables ou contradictoires, que sont la paix et la justice.

Les questions qui traverseront la problématique générale du colloque seront très variées, comprenant les traditionnelles questions en rapport avec le maintien de la paix, la résolution des conflits et les politiques de reconstruction qui suivent lesdits conflits, mais aussi la définition juridique de concepts comme celui de génocide ou les éventuelles suites judiciaires, plus ou moins compatibles avec la pérennité de la paix que l'on souhaite rétablir. Il conviendra de prendre toute la mesure du caractère subjectif et donc très polysémique des notions au cœur de ce colloque.

Lorsqu'on observe les acteurs impliqués (à tous les sens du terme) dans la 'construction', le rétablissement ou le maintien de la paix, la question peut être la suivante : quelle priorité pour qui ? Sont-elles différentes entre l'ONU et les organisations régionales ? Sont-elles différentes entre l'Etat et les groupes (lobbys, syndicats, multinationales, groupes séparatistes voire terroristes) ? La paix est-elle un objectif plus pragmatique que la justice ? Une justice inévitablement relative à la suite des conflits ne menace-t-elle pas, à plus ou moins brève échéance, la paix qui lui aurait été préférée ? La paix se décrète-t-elle, et partant, la norme n'a-t-elle pas nécessairement partie liée avec la justice (au sens moral ou institutionnel) ? La paix, donc, est-elle conditionnée à une justice admise durablement comme juste par suffisamment d'acteurs ? *A contrario*, une telle justice n'est-elle pas indissociable d'une situation politique, diplomatique ou sociale apaisée ? Si paix et justice ne se trouvent pas miraculeusement réunies, telles des sœurs jumelles qui s'entendent et ne conçoivent pas d'être séparées ou opposées l'une à l'autre, comment trouver un équilibre juste et paisible ? Sans ignorer les normes, essentielles en la matière, les participants se concentreront sur les acteurs en examinant leur 'implication' dans l'histoire récente et les leçons que l'on peut en tirer dans un monde qui inquiète et que l'on dit de moins en moins juste et de moins en moins apaisé, dans un monde aussi où l'on se demande si l'humanisme n'a pas perdu de son attrait et, en tout cas, de son influence.

L'idée de ce colloque découle en effet pour bonne part de l'excellente initiative des étudiants de l'association MUNTO (Model United Nations Tours) qui, alors qu'elle organise le deuxième rassemblement à Tours de délégués de nombreuses universités, a demandé à deux enseignants qui par intérêt et ès qualité (directeur de la filière Droit-Langues et directrice du parcours Politiques et Relations Internationales) ont des rapports avec l'association, de réfléchir à l'organisation d'un rassemblement international de chercheurs sur des thèmes de nature à intéresser les délégués. Cette organisation en parallèle est d'autant plus enthousiasmante qu'elle permettra de donner un plus grand rayonnement aux deux événements, facilitant également les échanges entre universitaires et délégués (dans des domaines où ces derniers s'intéressent de plus en plus aux perspectives de recherche) et les contacts avec les acteurs locaux qui soutiennent le Model United Nations Tours, notamment à l'occasion de la cérémonie d'ouverture à la Mairie de Tours. L'humanisme dans les relations internationales (et la place des relations internationales dans l'idéal humaniste) intéressent directement un colloque consacré à la paix et à la justice et les deux premières interventions, par un haut gradé de l'armée française et un diplomate (ou homme/femme politique), constitueront à la fois l'ouverture du deuxième MUNIT et les premières interventions du colloque international.